

Commune de Myon

1 rue Georges Colomb 25440

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 01 JUILLET 2021

Etaient présents : Mesdames Boichut Yolande, Castella Marielle, Maire Anne-Sophie, Petetin Colette, Vionnet Sarah et Messieurs Bardey David, Cabaud Claude, Deleule Patrick, Faivre Claude, Martin Benoît, Vallet Louis.

Etait absent excusé : Néant

Secrétaire de séance : Madame Boichut Yolande

➤ **Présentation du fonctionnement du syndicat forestier Bolandoz/Myon**

Patrick Deleule retrace l'histoire du syndicat forestier dont il est l'actuel président.

Créée en 1968, le syndicat de Myon a fusionné il y a 7 ans, par décision préfectorale, avec le syndicat forestier de Bolandoz et est devenu « Syndicat forestier de Bolandoz et de Myon ».

Actuellement, les 3 ouvriers forestiers qu'il emploie interviennent pour des travaux sylvicoles dans les forêts de 30 communes.

Suite à la demande de Labergement du Navois de sortir du syndicat, il est nécessaire d'apurer les comptes.

Pour cause de Covid ou d'arrêts maladie d'agents, dans certaines communes, des heures de travail facturées n'ont pas été effectuées. C'est notamment le cas pour Myon.

Si les conditions sanitaires le permettent, une tournée technique sera organisée en début d'automne. Elle permettra de se retrouver, d'échanger et de visiter un ou plusieurs chantiers sylvicoles réalisés par nos agents.

Prix de vente du bois aux particuliers

- Patrick Deleule propose 3 tarifs de vente : bois d'accès difficile,
- 4 € HT le stère pour les branchages,
- 5 € HT le stère pour le bois vert sur pied.

Concernant le bois énergie (plaquettes

- 1 € HT le stère pour les

pour chaufferie bois), le tarif sera :

- 3 € HT le stère, sauf pour les bois difficiles et les rémanents résineux facturés à 1 € HT le stère.

Décisions validées à l'unanimité des présents.

➤ **Décision modificative budget bois**

Le Conseil Municipal décide d'abonder le compte d'exploitation forestière de 20 000 euros et le compte des recettes des ventes de bois du même montant.

Décision validée à l'unanimité des présents.

➤ **Règlement assurance**

Suite à la chute d'un arbre sur le véhicule de Daniel Bordy, lors d'une intervention dans la forêt communale, il reste à la charge de la commune à régler à l'assurance Axa le montant de la franchise de 209.26 euros.

Le Conseil Municipal prend acte de ce règlement.

➤ **Motion de soutien aux communes forestières de France**

Le gouvernement envisage d'augmenter la contribution des 14.000 communes et collectivités forestières françaises pour le financement de l'Office National des Forêts (ONF) à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025.

Pour faire bon poids, le futur Contrat Etat-ONF prévoit aussi la suppression de près de 500 emplois temps plein à l'ONF.

Les Communes et collectivités forestières font aussi face à une tempête sanitaire silencieuse qui détruit inexorablement nos forêts, impactant fortement les budgets locaux.

La Fédération nationale des Communes forestières demande de voter au conseil municipal une motion pour le retrait de ces mesures inacceptables et incohérentes.

Le Conseil Municipal exprime sa solidarité et soutient cette action.

➤ **Tarif eau**

Les recettes générées par la vente de l'eau et les locations de compteurs ne suffisent pas à rembourser les crédits contractés suite aux travaux effectués les années passées et les amortissements.

Cette situation qui oblige à ponctionner dans le budget communal pour combler le déficit n'est pas satisfaisante et ne peut perdurer, d'autant qu'en 2026, la compétence eau sera transférée à la communauté de communes Loue Lison et à cette date, le budget eau devra être en équilibre.

Dans cette optique, Madame le Maire propose plusieurs scénarios.

Après discussions, il est décidé une augmentation de 14 centimes par m³ de 0 à 200 m³ et de 8 centimes au-delà de 200 m³. La location de compteur augmente de 10 euros à compter de la prochaine facturation.

Décision validée à l'unanimité des présents.

➤ **Participation des communes aux travaux de l'école**

Les communes de l'Entente Scolaire participeront au financement des travaux de remplacement du revêtement de sol de la « classe du haut ».

➤ **Demande de subvention Conseil Régional pour la remise en état de l'ancienne aire de jeux**

Une demande de subvention sera déposée auprès du Conseil Régional qui finance des projets de « renaturation ». Le taux maximal d'aide attendu est de 80%.

➤ **Accueil des enfants de Lizine**

Un projet visant à accueillir les enfants de Lizine à l'école de Myon est à l'étude. Le Conseil Municipal se déclare favorable à cette éventualité.

➤ **Référent ambroisie**

L'ambroisie, plante éminemment allergisante et envahissante, poursuit sa progression et ne va pas tarder à arriver chez nous. La FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) demande que soit nommé un référent « ambroisie ». Marielle Castella est désignée et devra communiquer la présence de cette plante sur le territoire communal.

➤ **Avenants rémunération CDI**

Les agents en CDI de la Fonction Publique n'ont pas le même traitement que les fonctionnaires. Le montant de la rémunération est fixé par la commune employeur. Il est proposé au Conseil Municipal de modifier les indices comme suit, afin de suivre le même traitement que les fonctionnaires :

Isabelle Cote passe de l'indice 328 à 354, et Maryse Rigaut de l'indice 350 à 354.

Décision acceptée à l'unanimité des présents.

➤ **Renouvellement adhésion Fondation du Patrimoine**

L'adhésion à la Fondation du Patrimoine d'un montant de 55 euros est renouvelée.

Décision acceptée à l'unanimité des présents.

➤ **Informations diverses :**

- Eau potable : Madame le Maire donne lecture du bilan annuel de la qualité de l'eau potable rédigé par l'ARS (Agence Régionale de la Santé).
Les 5 analyses réalisées en 2020 montrent un taux de conformité de 100% sur les bilans bactériologiques.
- Merci à Louis Vallet et David Bardey pour le suivi de notre réseau d'alimentation. Ils ont d'ailleurs eu l'occasion d'accompagner les élèves de l'école pour une visite du réseau d'eau de la commune (Petit Nœud...).
- Pour information, les minorités de blocage ont été atteintes pour le transfert des compétences Eau et Assainissement à la Communauté de Communes Loue Lison. Le transfert ne pourra donc pas se faire à compter du 01/01/2024 mais sera automatique le 01/01/2026.
- Rappel : pour tous travaux relatifs à vos huisseries (fenêtres, portes, volets...), toitures, façades, extensions, merci de déclarer vos projets en mairie avant le démarrage de vos travaux car ceux-ci sont soumis à l'avis conforme de l'architecte des Bâtiments de France.

Animations à venir :

18 juillet et 29 août 2021 : Marché des Producteurs sur le parking de la boulangerie.

21 et 22 août 2021 : fête patronale du village.

Fermeture du secrétariat de mairie : du 5 au 22 août 2021

Fermeture de l'agence poste communale : du 09 au 26 août 2021



Sarah Vionnet